Date de dépôt : 3 janvier 2013

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2011

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et Messieurs les députés,

Lors des séances des 25 septembre et 16 octobre 2012, la CACRI a traité le RD 935 sous la présidence de M. Bertrand Buchs. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuillemier que nous remercions pour l'excellence de son travail. Les discussions de commission ont été suivies par M. Fabien Mangilli que nous remercions pour sa disponibilité et son attention de tous les instants

Ont également participés aux travaux : M^{me} Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DSE pour la séance du 16 octobre.

Préambule

Conformément à l'article 4 de la loi sur le financement de la solidarité internationale du 4 octobre 2001 (LFSI; D 1 06), le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport annuel sur ses activités mais inclut aussi les considérations, les perspectives d'avenir et les grands axes que le Conseil d'Etat entend suivre en la matière.

RD 935-A 2/15

Présentation de M^{me} Maria Jesus Alonso Perez Lormand, directrice du service de la solidarité internationale

M^{me} Alonso Lormand rappelle qu'il était prévu de consacrer 0,7% du budget de fonctionnement de l'Etat à la solidarité internationale mais ce taux n'est pas encore atteint puisqu'il est à ce jour de 0,3%. Elle précise toutefois que le budget augmentant d'année en année, les moyens octroyés à la solidarité internationale croissent d'autant.

En bref

Les missions du service ont déjà été évoquées à plusieurs reprises au sein de la commission. Il est toutefois mentionné les différents partenaires de la solidarité internationale, et notamment la convention avec le CICR portant sur 3 millions dédiés à des conflits oubliés. A relever que la Fédération genevoise de coopération est le partenaire par excellence du service avec un budget identique. Des bourses sont également attribuées à des étudiants de l'IHEID venant du Sud.

En 2003, le budget du service était à plus de 10 millions, et en 2004 le budget a connu un pic important en raison du tsunami en Asie, lequel avait entraîné une aide accrue du canton. Le budget en 2012 est quant à lui de près de 17,5 millions. En 2011, il y a eu près de 15 millions de subventions, dont 1,3 millions pour les frais de mission des pays les moins avancés. C'est aussi 7 587 184 F qui sont gérés directement par le service cantonal de la solidarité internationale dont 10% sont dédiés à des manifestations à Genève impliquant des acteurs venant du Sud.

Les demandes de soutien, qui portent sur un montant de plus de 60 000 F, sont soumises à une commission consultative suivie par une décision du Conseil d'Etat. Pour les projets plus modestes, ils sont soumis à une commission interne au service. En ce qui concerne les demandes pour des manifestations se déroulant à Genève, elles sont soumises à la Chancellerie. Le service gère aussi le fonds drogue en promouvant des projets de reconversion de paysans cultivant de la coca.

Il existe tout un système de contrôle et d'audits financiers qui sont opérés. Par exemple pour 2011, 145 dossiers ont été traités, 88 acceptés, 27 reconduits et 30 refusés. Pour la répartition de l'aide, c'est l'Afrique qui est le plus aidé financièrement par Genève.

Questions et débat de commission

Quelques demandes d'éclaircissement portent sur la promotion du développement durable et équitable qui contient une nouveauté par le terme

« équitable » en page 2 du rapport, sur le bilan des voyages organisés avec les écoles en page 7 du rapport et sur la signification de l'aide humanitaire dans le cadre du printemps arabe en page 8 du rapport ?

Concernant le développement équitable il est considéré au cas par cas des projets. Pour les voyages solidaires, le service établit des critères en lien avec le DIP dans le but de sensibiliser les élèves et de les soutenir sur le terrain durant la réalisation de leur projet. Ces projets de classe solidaire ont débuté il y a trois ou quatre ans. A présent, il y a plus de demandes que de moyens. Ces voyages nécessitent en outre une grande implication des classes. Une autre difficulté réside dans le fait que de plus en plus de pays deviennent sensibles en termes de sécurité et qu'il n'est pas possible d'envoyer des classes d'école dans plusieurs d'entre eux. Pour les pays arabes, le service a soutenu le festival de film oriental. A relever que le service de la solidarité internationale attend que les associations sur place viennent avec des projets concrets.

Concernant les subventions accordées, une question porte sur le nombre d'associations qui se sont vu refuser des aides en 2011 alors qu'elles avaient été soutenues en 2010. Mme Alonso Lormand répond que deux associations se sont vu refuser la reconduite de leur financement en 2011. Elle explique que l'une d'entre elles n'avait pas dépensé l'argent puisque les travaux envisagés avaient été repoussés. Elle ajoute que le service a renoncé à aider une autre association car elle n'était pas satisfaite de son travail.

Il est demandé comment se passe la coordination entre les projets des communes, des cantons et de la Confédération. Il est répondu que le canton demande aux associations la liste des bailleurs de fonds qui ont été contactés, ce qui permet de savoir si la Ville de Genève ou la Confédération ont été contactées.

Une personne s'étonne de l'aide apportée aux représentations des pays les moins avancés afin de leur permettre de payer leur loyer à Genève. Est-ce bien là la mission du canton? M^{me} Alonso Lormand répond que c'est la Confédération qui a demandé à Genève d'aider ces pays à payer leur loyer. Elle ajoute que c'est un fonds qui était jadis géré par le DCTI et qui a été versé à la solidarité internationale par souci de transparence.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DS

M. Maudet déclare que le Conseil d'Etat a eu comme chaque année une discussion sur la portée financière de la question de la coopération et de l'aide au développement. Cette question revient surtout lors des périodes difficiles puisque la tentation est grande de stabiliser la somme d'année en

RD 935-A 4/15

année au budget. Dans la mouture du budget 2013, les fonds n'augmentent en l'occurrence pas. Le service de la solidarité internationale fonctionne bien et passe au crible les dossiers. Il s'interroge toutefois sur le suivi de ces projets qui sont soutenus. Il ajoute que le Conseil d'Etat souhaite donc observer un temps mort pour analyser ces projets et leur suivi.

Sur la politique générale en la matière, il considère que ce service souffre d'un manque de visibilité puisque aucune explication n'est donnée à la population ni à la Genève internationale. Il remarque en outre ne pas avoir bien compris de prime abord la raison pour laquelle le fonds drogue était attribué à la solidarité internationale.

Un commissaire signale que la question du fonds drogue est une histoire ancienne qui date de l'époque de M. Segond. Il mentionne, quant aux fonds attribués au CICR l'année passée, qu'il lui semble important d'apporter également de l'aide aux projets de coopération et qu'il est dommage de favoriser l'un des axes par rapport à l'autre. L'une des choses importantes est effectivement le suivi dans le temps mais il n'est pas raisonnable de tout bloquer pendant une année puisque cela risque de prétériter les engagements financiers précédents dans les projets qui nécessitent un engagement suivi dans le temps. Genève est très visible dans le domaine de la coopération, c'est le canton qui donne le plus en Suisse. Concernant le rapport il est remarqué que le Conseil d'Etat avait décidé le 28 juin 2012 de maintenir ses objectifs dans le domaine pour 2013, alors que l'on constate qu'à présent les montants pour les projets ont été bloqués.

Il est rappelé que le Conseil d'Etat ajuste sa politique en fonction des impératifs financiers. M. Maudet déclare être absolument convaincu de l'aide à apporter à la coopération internationale et il se félicite de voir que Genève mène une politique plus importante en la matière que les autres cantons. Mais il n'y a pas de politique visible de la part de Genève au sein des organisations internationales et l'intérêt de la population genevoise est très faible faute d'informations. Si un second exercice financier se révèle aussi mauvais qu'actuellement, un frein à l'endettement sera décidé et il sera dès lors question de supprimer des prestations ou de lever de nouveaux impôts. Il ne croit pas qu'il faille se réveiller en ce moment. Il déclare ensuite n'avoir jamais dit que les projets allaient être arrêtés mais qu'il fallait simplement observer si le travail mené sur le terrain était bien fait, grâce à des audits notamment. L'intention est de faire l'inventaire dans tous les secteurs de son département. Il remarque signer tous les mois les financements pour l'aide à la solidarité internationale.

Il déclare ensuite ne pas être satisfait par l'expertise apportée dans les pays du Sud. Il a été frappé de voir que cela se faisait dans le domaine

médical mais pas dans les autres domaines et il pense que chaque département de l'Etat devrait avoir un projet de coopération afin que les fonctionnaires puissent amener leur expertise publique et voir ce qui se passe ailleurs.

Une personne se demande s'il ne s'agit pas d'une bataille de clocher. Elle ajoute ne pas avoir l'impression que la visibilité manque puisqu'au contraire un gros travail a été mené afin d'améliorer la complémentarité des différentes actions. Regrouper les différentes actions afin d'avoir des éléments convergents a été un effort mené pendant un long moment, ce qui a en outre permis de tisser des liens importants entre les différents acteurs du domaine. Or, lorsqu'on entend que l'idée est de développer des dynamiques départementales, elle se demande si cela n'entraînera pas des dérives et observe que c'est finalement une question de méthodologie qui revient à ce qui se passait avant la création du service de la solidarité internationale.

M. Maudet répond que son département a la vocation de s'occuper de la Genève internationale et représente donc un lieu central. Il ne pense pas que faire sa BA soit suffisante en la matière et il pense qu'il est extraordinairement bénéfique pour les collaborateurs de se voir dans une situation autre que celle de fonctionnaire. Il signale qu'il défendra le 0,7% puisque ces sommes amènent une valeur ajoutée, outre la question de morale et d'éthique. Il répète qu'il lui semble nécessaire d'avoir une implication plus forte de la part des départements mais il remarque ne pas mettre cette volonté en opposition avec le reste.

Une personne remarque que le rapport manque de colonne vertébrale en se souciant des 12% octroyés ici-même. M. Maudet répond qu'il avait la même vision mais il observe avoir trouvé deux éléments. Il explique qu'il semble nécessaire de soutenir les structures ici, ce d'autant plus que l'aide apportée demeure raisonnable, notamment pour des missions diplomatiques. Il remarque que cela permet également de faire passer un certain nombre de messages aux pays soutenus. Il pense que cela fait sens et que cela permet de crédibiliser les projets qui sont menés dans ces pays. Il ne croit pas que ce soit de l'argent mal investi.

Une personne évoque le projet Maghreb et demande si ce soutien sera maintenu ou s'il sera supprimé si aucun accord de réadmission n'est trouvé? M. Maudet déclare que cette question fait l'objet d'une évaluation. Il pense que l'apport de la Croix Rouge est indispensable et que ce point sera intégré dans un rapport sur la politique d'immigration. Il ajoute ne pas avoir donné l'ordre de geler ce projet Maghreb qui vit sa vie de manière latente. Il pense en l'occurrence que renvoyer des gens qui n'ont aucun avenir ici est juste. Il rappelle que le « plan Maghreb à la française » impliquait 7 000 euros pour la

RD 935-A 6/15

personne qui était renvoyée. Il déclare que ces questions sont très délicates et reprennent des questionnements de la population portant sur l'aide au développement dans certains pays.

Une personne déclare que l'idée d'engager l'administration dans des projets d'expertise est très intéressante et il se demande si des jumelages sont envisageables. Il ajoute que ce genre de projet peut être très mobilisateur. M. Maudet acquiesce et déclare que ce genre d'exercice qui existe déjà ne s'appelle pas jumelage.

Il est enfin relevé par l'ensemble de la commission le bon travail mené par le service de la solidarité internationale et par la qualité des projets soutenus et suivis. Mais un commissaire très sensible aux questions de coopération regrette par ailleurs d'apprendre que l'augmentation du 0,7% qui avait été annoncée par le Conseil d'Etat va être gelée pour 2013 en rappelant que la loi et les vœux du Grand Conseil en matière de coopération ne seront une fois de plus pas respectées.

Vote

La commission propose au Grand Conseil de prendre acte du RD 935 à l'unanimité des commissaires présents (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 MCG)

Préavis sur la catégorie de débat : catégorie III (extraits)

ANNEXE

Commission des affaires communales, régionales et internationales

La solidarité internationale de l'Etat de Genève

Maria Jesus ALONSO LORMAND
Directrice



25 septembre 2012



Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

01.10.2012 - Page 1

La solidarité internationale en 3 dates

- Loi 8480 : "Loi sur le financement de la solidarité internationale" votée par le Grand Conseil en octobre 2001
- Le règlement d'application de la loi de juillet 2002 (modifié en novembre 2006)
- 3. Création du service de la SI en janvier 2003



RD 935-A 8/15

Objectif 0,7%

Art. 1 Objectif

La République et canton de Genève, en tant que cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale.

Art. 2 Moyens

Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne.

Extrait de la loi 8480



Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

1.10.2012 - Page 3

Missions du service de la SI

- Assurer l'application de la <u>politique</u> <u>cantonale de solidarité internationale</u> dans le cadre du budget attribué par le canton de Genève
- Coordonner et mettre en évidence l'action du canton en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire



Domaines d'intervention du SSI

L'Etat de Genève s'engage à soutenir des actions solidaires dans les domaines suivants :

- ⇒ La coopération au développement (éducation, santé, amélioration des conditions de vie)
- ⇒ L'aide humanitaire (aide d'urgence, catastrophes naturelles, conflits armés, famines, épidémies, reconstruction)
- ⇒ La coopération décentralisée (collaboration entre les institutions cantonales et les collectivités publiques des pays du Sud)
- ⇒ Les actions ou manifestations internationales (à Genève et impliquant les acteurs du Sud)
- ⇒ L'aide aux missions des pays les moins avancés
- ⇒ Les projets environnementaux
- ⇒ Les droits humains



Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

Les partenaires institutionnels du SSI

Direction du développement et de la coopération (DDC)

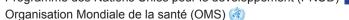


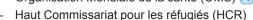


Ville de Genève, communes genevoises et autres Cantons suisses actifs dans la coopération au développement.



- Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- Fédération genevoise de coopération (FGC) FEDERATION GENEVOISE
- L'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) INSTITUT DE HALDES ET DA DEVE
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)



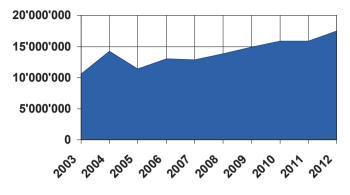






RD 935-A 10/15

Montants attribués annuellement à la solidarité internationale (CHF)





Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

1 10 2012 - Page 7

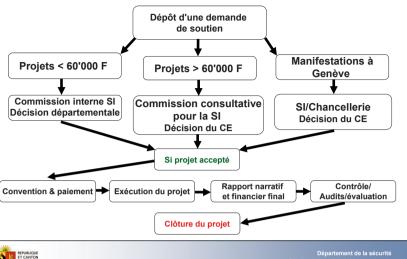
Subventions 2011:

14'935'276 F dont

- 7'587'184 F aux actions de coopération au développement et aide humanitaire dans les pays en voie de développement – PVD, dont
 - 827'709 F attribués aux manifestations à Genève impliquant des acteurs des pays en développement.
- 3'000'000 F au Comité International de la Croix-Rouge CICR
- 3'000'000 à la Fédération genevoise de coopération FGC
- 1'348'092 F aux missions des pays les moins avancés PMA



Traitement des demandes



Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

Le SSI en chiffres (2011)

Projets	Traités	Acceptés	Reconduits	Refusés
> 60 000 F (CCSI)	31	8	19	4
Aide humanitaire	15	14		1
< 60 000 F	42	27	4	11
Projets de sensibilisation / information	6	5		1
Aides aux études et à la formation	3	3		
Manifestations à Genève	29	17	2	10
Projets environnement	19	14	2	3
Total	145	88	27	30

24 autres dossiers soumis au service n'ont pas rempli les critères préalables à une demande de financement



RD 935-A 12/15

La répartition par domaines d'intervention en 2011

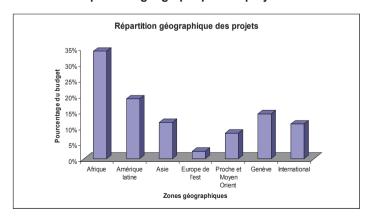




Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

10 2012 - Page 11

Répartition géographique des projets 2011





Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

La commission consultative de la solidarité internationale - CCSI

Projet de soins ophtalmiques en Afghanistan

International Assistance Mission (IAM) développe, en Afghanistan, un réseau de soins ophtalmiques afin d'éradiquer la cécité guérissable d'ici à l'horizon 2020. Ce programme prévoit de dispenser des soins ophtalmiques aux personnes les plus démunies dans les hôpitaux de Kaboul, Kandahar et Mazar-e Sharif, de créer des cliniques ophtalmiques mobiles pour atteindre des régions plus reculées, de produire des lunettes et des produits pharmaceutiques et de former du personnel soignant.



Budget 2011-2013: 600'000 F



Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

11 10 2012 - Page 13

Projet environnemental

Gestion des déchets en Bolivie

Swisscontact a développé un système de collecte et de recyclage des déchets ménagers dans quatre éco-communautés Établies à La Paz, Cochabamba, El Alto et Santa Cruz. Ce projet environnemental, visant à la fois l'amélioration des conditions de vie de la population, la création d'emplois verts ainsi que la mise en conformité des structures locales de traitement des déchets, s'inscrit parfaitement dans les objectifs du développement durable.



Budget 2011 - 2012: 360'000 F



RD 935-A 14/15

Projet d'aide humanitaire

Corne de l'Afrique

L'État de Genève a octroyé un financement global de 300'000 F réparti entre Médecins sans Frontières - Suisse (MSF) et Caritas - Suisse pour couvrir les besoins de base et l'accès aux soins de santé dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya, ainsi que dans le district de Marsabit, à l'Est du pays. Le conflit et la pire sécheresse de ces 60 dernières années ont poussé la population à l'exode. Fin 2011, près d'un million de réfugiés somaliens étaient enregistrés par le HCR.





Département de la sécurité

10 2012 - Page 15

http://www.ge.ch/solidarite/





Département de la sécurité Service de la solidarité internationale

Merci pour votre attention!



Département de la sécurité

01.10.2012 - Page 17